



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00093

TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEaux SECS " RUE VICTOR HUGO" COMMUNE DE RIVE-DE-GIER - TRAVAUX DE CABLAGE DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL SUPPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N° 2018.00399 APPROUVEE LORS DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance

M. Marc CHASSAUBENE
Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190009310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX SECS " RUE VICTOR HUGO"
COMMUNE DE RIVE-DE-GIER - TRAVAUX DE CABLAGE DE RESEAU DE
TELECOMMUNICATION - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEL
SUPPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N° 2018.00399 APPROUVEE LORS
DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Saint-Etienne Métropole au titre de ses compétences Energie et Télécommunication et adhérent au SIEL souhaite confier au SIEL la maîtrise d'ouvrage de travaux de câblage de réseaux Télécom rue Victor Hugo à Rive-de-Gier. Des travaux supplémentaires sont nécessaires aux travaux de dissimulation de réseaux secs ayant fait l'objet d'une première délibération (délibération du Conseil Métropolitain n°2018.00399 du 04 octobre 2018). Ainsi, la présente délibération vient compléter la précédente.

Le SIEL perçoit, en lieu et place de Saint-Etienne Métropole toutes les subventions émanant des différents financeurs.

Le financement du projet se définit comme suit :

Coût du projet actuel :

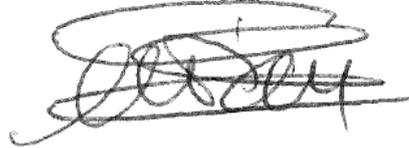
Détail des travaux supplémentaires	Montant HT des travaux	Participation SEM
Cablage Telecom orange	2850 €	2850 €
Total	2850 €	2850 €

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et actualisé au regard du TP 12, relatif aux travaux d'électrification avec fournitures,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget Voirie, chapitre 204 – article 204182.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU